

**SAS CHAMPROUX ET THUOT
7 AVENUE FOCH
94100 ST MAUR DES FOSSES**

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(LOI DU 2 JANVIER 1970 – DECRET DU 20 JUILLET 1972)**

Nous soussignés, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD** atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1^{er} septembre 1972.

ASSURE : SAS CABINET CHAMPROUX ET THUOT
7 AVENUE FOCH
94100 ST MAUR DES FOSSES

REPRESENTE PAR : MME THUOT DELPHINE PRESIDENT DU DIRECTOIRE
M THUOT MICHEL PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

ACTIVITE PROFESSIONNELLE GARANTIE : GESTION IMMOBILIERE / SYNDIC /
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET/OU FONDS DE COMMERCE

POLICE N° : 127124693

DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT : DU 01.01.2019 AU 31.12.2019.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à **Saint Denis**, le 19.09.2019

Pour l'Assureur, par délégation



N° Orias : 07 001 542